L’URSSAF se régionalise à partir du 1er janvier

vendredi 28 décembre 2012, par lpe

La nouvelle Urssaf de Poitou-Charentes issue du rapprochement des 4 Urssaf actuelles [1] sera créée au 1er janvier 2013. Cette création permet une mise en commun des moyens et des compétences pour renforcer la qualité du service offert à l’ensemble de ses usagers au sein de la région tout en préservant une relation de proximité et personnalisée.

Cette réforme majeure, initiée en 2012, avec la création des trois premières Urssaf régionales (Auvergne, Midi-Pyrénées et Pays de La Loire) a pour ambition de renforcer le réseau des Urssaf.
S’adapter avec souplesse et réactivité à l’environnement, appliquer avec succès les politiques publiques liées au recouvrement et au système de solidarité nationale, tels sont les enjeux des Urssaf de demain.
La création de l’Urssaf de Poitou-Charentes a notamment pour objectifs :
- d’assurer un niveau accru de qualité de service vis-à-vis de ses usagers et de ses partenaires,
- de permettre au réseau des Urssaf d’exercer son activité au service d’une protection sociale solidaire de façon encore plus performante, notamment en matière de maîtrise des coûts et des risques,
- de renforcer les compétences et les expertises des collaborateurs du réseau des Urssaf.

Cette nouvelle architecture s’articule autour de deux niveaux géographiques complémentaires :
- la région : le chef lieu de région accueillera le siège qui aura en charge le pilotage stratégique, les comptes, le budget et la politique ressources humaines de l’organisme,
- les sites départementaux, qui sont tous maintenus. Ils exercent notamment les activités dont la prise en charge implique une proximité avec les cotisants et les partenaires.

Cette nouvelle organisation s’appuie sur :
- un Conseil d’administration régional disposant de l’ensemble des pouvoirs de gestion définis dans le code de la Sécurité sociale.
- des Conseils départementaux, représentant également les partenaires sociaux, qui se voient confier des missions liées au contexte local : analyses de la politique de service aux usagers, de la politique de lutte contre les fraudes, participation à l’élaboration de l’analyse de l’Urssaf sur le contexte socio-économique…
Cette évolution garantit le maintien, par la nouvelle Urssaf de Poitou-Charentes, d’une relation de proximité avec ses usagers et ses partenaires.

Avec l’Urssaf régionale, le cotisant :
- conserve une relation personnalisée avec son conseiller,
- peut être désormais accueilli dans chacun des sites de son Urssaf régionale : un conseiller Urssaf sera en mesure de consulter son dossier et de répondre à toute question concernant son compte,
- est encore mieux accompagné pour déclarer et payer ses cotisations et contributions sociales.

Une importante démarche d’information sur cette nouvelle organisation du réseau des Urssaf au sein de la région Poitou-Charentes est d’ores et déjà mise en œuvre auprès des usagers.

Au 1er janvier 2014, l’ensemble des Urssaf actuelles sera regroupé en 22 Urssaf régionales.

A propos de l’Urssaf de Poitou-Charentes

Le réseau des Urssaf est le moteur de notre système de protection sociale avec pour mission principale la collecte des cotisations et contributions sociales, sources du financement du régime général de la Sécurité sociale. Plus de 800 partenaires lui confient des missions de recouvrement ou de contrôle. Il recouvre ainsi les contributions d’assurance chômage et les cotisations AGS pour le compte de l’Unédic et procède au calcul et à l’appel des cotisations destinées au Régime social des indépendants.
La stratégie du réseau des Urssaf est fondée sur le développement de la qualité de la relation et du service auprès de 9,5 millions d’usagers*. En tant que service public moderne et fiable, le réseau des Urssaf a développé des offres de services spécifiques, notamment pour les particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi), les associations (CEA), ou les petites entreprises (TESE).
L’Acoss, caisse nationale des Urssaf, mènera jusqu’en 2014 une consolidation de son réseau via la création de 22 Urssaf régionales afin de proposer des services homogènes tout en conservant une très forte présence locale.
En 2011 l’Urssaf Poitou-Charentes a encaissé 4 449 476 985 euros (5,17 milliards en 2010) et compte 161122 cotisants (entreprises, administrations, collectivités territoriales, professions indépendantes, particuliers employeurs, praticiens et auxiliaires médicaux).

Notes

[1] Urssaf de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.